

Retrouvez la liste des employeurs engagés pour la sécurité de leurs salariés sur la route et découvrez des exemples de bonnes pratiques sur: www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

#employeursengages

#routeplussure

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE







# 1 - Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

- En renonçant à engager une conversation téléphonique avec un salarié / client en situation de conduite.
- En interdisant l'utilisation du téléphone portable, kit main-libre, oreillette, caque, au volant
- En faisant la promotion auprès de nos salariés de l'application « Mode conduite » sur Android et du mode conduite sur IPhone.



#### 2 - Nous prescrivons la sobriété sur la route

- En interdisant la consommation d'alcool et de droque.
- En encadrant nos pots/évènements en entreprise pour limiter la consommation d'alcool.
- En sensibilisant nos salariés à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.



# 3 - Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité

• En demandant à nos salariés de s'assurer du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.



## 4 - Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

- En prenant en compte les temps de déplacements dans la journée de travail.
- En expliquant et en utilisant les aides à la conduites (exemple : le limitateur de vitesse).
- En rappelant à nos salariés le respect des limitations de vitesse et leur responsabilité en cas d'infraction au code de la route.



- En anticipant les besoins sur chantier afin de limiter les déplacements et en privilégiant dès que possible la livraison sur chantier.
- En privilégiant les restaurants à proximité du chantier si le déjeuner est à l'extérieur.
- En nous assurant que les déplacements de nos salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.



### 6 - Nous favorisons la formation à la sécurité routière de nos salariés

- En aménageant nos véhicules et en sensibilisant nos salariés au rangement et à l'arrimage des matériels et matériaux.
- En sensibilisant nos salariés à la sécurité routière avec les simulateurs par exemple sur la perception visuelle en état d'ébriété, réflexomètres pour tester les temps de réaction au freinage, vidéos...
- En les formant à l'écoconduite.



• En rappelant les équipements de sécurité obligatoires (casque et gants certifiés)